



*Signataire : Murat-Julian Alder*

*Date de dépôt : 10 janvier 2025*

## **Question écrite**

### **Stratégie ferroviaire 2050 du Conseil d'Etat et Traversée du Lac**

Le 11 décembre 2024, le Conseil d'Etat a présenté sa stratégie ferroviaire 2050, avec notamment pour objectif la réalisation d'un axe ferroviaire léger reliant Saint-Genis-Pouilly et Saint-Julien-en-Genevois en traversant en sous-terrain la rade de Genève.

Un investissement de 4 milliards de francs sera nécessaire pour réaliser cette infrastructure, ce qui représente un montant comparable à celui de la Traversée du Lac, estimé entre 3 et 5 milliards de francs.

Outre l'investissement de base conséquent pour la mise en place de cette nouvelle ligne ferroviaire s'ajouteront des coûts d'exploitation, d'entretien et d'amortissement de ces infrastructures.

Il est par ailleurs prévu que le Léman Express relie prochainement Annemasse à la ZIMEYSA et à l'aéroport, et que le réseau des transports publics soit étendu par le tram à Ferney-Voltaire et à Saint-Julien-en-Genevois et par le BHNS à Saint-Genis-Pouilly.

L'auteur de la présente question écrite s'en réjouit et ne remet nullement en question le bien-fondé de ces projets.

Le 5 juin 2016, la Traversée du Lac a été acceptée en votation populaire par 62,83% des citoyens genevois. Elle est désormais inscrite à l'art. 192A Cst-GE.

Or, force est de constater que, depuis ce vote très clair, aucune avancée majeure n'a pu être observée dans la réalisation de ce projet, qui figure par ailleurs aussi à l'art. 3 al. 2 let. c LMCE et aux pages 16 et 54 du plan d'actions du réseau routier 2024-2028 (RD 1591).

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A quels montants le Conseil d'Etat estime-t-il les coûts d'exploitation, d'entretien et d'amortissement de l'infrastructure ferroviaire qui reliera Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois ?*
- 2. Comment ces coûts seront-ils financés ? Quelle sera la clé de répartition de la prise en charge de ces coûts entre les futurs usagers, d'une part, et l'ensemble des contribuables genevois, d'autre part ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que cette infrastructure n'aura pas pour effet de créer une redondance avec l'extension du tram à Ferney-Voltaire et Saint-Julien-en-Genevois et le BHNS à Saint-Genis-Pouilly ?*
- 4. Quel est l'état d'avancement du dossier de la Traversée du Lac auprès des autorités fédérales ?*
- 5. Un investissement conjoint avec la Confédération a été étudié s'agissant du projet d'infrastructure ferroviaire reliant Saint-Genis-Pouilly à Saint-Julien-en-Genevois. Pour quelles raisons n'a-t-il pas été procédé ainsi pour celui de la Traversée du Lac ?*
- 6. Quelles sont les prochaines démarches qu'effectuera le Conseil d'Etat pour accélérer l'avancement du dossier de la Traversée du Lac qui, contrairement aux autres projets mentionnés ci-dessus, dispose d'une solide légitimité populaire ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié des réponses qu'il apportera aux questions qui précèdent.